



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°142023

Dans le cadre de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du terrorisme (LBC/FT), la communauté internationale a adopté à travers le Groupe d'Action Financière (GAFI), 40 Recommandations qui constituent les normes internationales de référence, que tous les pays devraient mettre en œuvre. En application de cette Recommandation, la Côte d'Ivoire a créé l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC), par le décret n°2022-349 du 1^{er} juin 2022, tel que modifié par le décret 2022-982 du 21 décembre 2022.

Les missions de l'AGRAC décrites par le décret sus-cité, consistent entre autres à recouvrer les avoirs criminels gelés, saisis ou confisqués dans le cadre de procédures pénales ou administratives. Elles consistent en outre à mener toute action d'information destinée à faire connaître son action et à promouvoir de bonnes pratiques en matière de saisies et de confiscations, auprès des partenaires nationaux.

Au nombre de ces partenaires, figure en bonne place les banques et établissements financiers.

A cet effet, l'AGRAC organise un petit déjeuner déjeuner d'échanges et d'information **le mardi 21 novembre 2023 de 8 heures à 11h30** à l'intention des membres de ces différentes structures regroupés au sein de l'APBEF-CI.

Cette rencontre qui réunira une soixantaine d'auditeurs de l'APBEF-CI, permettra à l'AGRAC de se faire connaître et exprimer ses attentes vis à vis de ces partenaires.

Les Médias sont conviés à couvrir cet événement ce jour à partir de 8 heures à l'hôtel Pullman d'Abidjan.

Le présent Communiqué de presse tient lieu d'invitation.